

ITW Performance Polymers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FLEXANE PRIMER FL-20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------|--------------------------|
| Nom du produit | FLEXANE PRIMER FL-20 |
| Numéro du produit | 15985 DE |
| UFI | UFI: 5R40-P0SC-D00Y-6J57 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------|---------|
| Utilisations identifiées | Apprêt. |
|--------------------------|---------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------|---|
| Fournisseur | ITW Performance Polymers Bay 150 Shannon Industrial Estate Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285 customerservice.shannon@itwpp.com |
|-------------|---|

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence | +44(0)1235 239 670 (24h) |
|--------------------------|--------------------------|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

| | |
|-------------------------------|--|
| Dangers physiques | Flam. Liq. 2 - H225 |
| Dangers pour la santé humaine | Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 |
| Dangers pour l'environnement | Non Classé |

Santé humaine

Les personnes allergiques aux isocyanates et particulièrement celles souffrant de l'asthme ou autres conditions respiratoires ne devront pas travailler avec les isocyanates. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit. Les personnes présentant une affection pulmonaire ne devraient pas manipuler ce produit.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

FLEXANE PRIMER FL-20

| | |
|--|---|
| Mentions de danger | <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> |
| Mentions de mise en garde | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> |
| Contient | <p>ACÉTATE D'ÉTHYLE, DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE, DIPHENYLMETHANEDIISOCYANATE -Isomers & homologues</p> |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> |

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

FLEXANE PRIMER FL-20

| | |
|--|----------------------|
| ACÉTATE D'ÉTHYLE | 60-100% |
| Numéro CAS: 141-78-6 | Numéro CE: 205-500-4 |
| Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 | |
| DIPHENYLMETHANEDIISOCYANATE -Isomers & homologues | <1% |
| Numéro CAS: 9016-87-9 | |
| Classification Acute Tox. 2 - H330 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 | |
| DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE | <1% |
| Numéro CAS: 101-68-8 | |
| Numéro CE: 202-966-0 | |
| Classification Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 Carc. 2 - H351 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Les personnes allergiques aux isocyanates et particulièrement celles souffrant de l'asthme ou autres conditions respiratoires ne devront pas travailler avec les isocyanates. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation |
| Inhalation | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si un gêne persiste. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement. |

FLEXANE PRIMER FL-20

| | |
|-------------------------|---|
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
|-----------------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-----------------------------|---|
| Dangers particuliers | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Gaz ou vapeurs irritants. Le produit est très inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent s'enflammer. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. |
|-----------------------------|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. |
|----------------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. |
|--|--|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. |
|------------------------------|--|

FLEXANE PRIMER FL-20

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Eviter l'inhalation de vapeurs. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eliminer toute source d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 0.01 ppm(S-Inh) 0.1 mg/m³(S-Inh)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 0.02 ppm(S-Inh) 0.2 mg/m³(S-Inh)

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DIISOCIANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (CAS: 101-68-8)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.05 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

FLEXANE PRIMER FL-20

| | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter une combinaison de protection chimique. |
| Mesures d'hygiène | Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Orange. |
| Odeur | Solvant. |
| pH | pH (solution concentrée): 7 @ 20 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 77.7°C @ |
| Point d'éclair | -4°C |
| Taux d'évaporation | 4.1 (butyl acetate=1) |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 11 Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2 |
| Pression de vapeur | 86 mmHg @ °C |
| Densité de vapeur | 3.0 |
| Densité relative | 0.91 @ 20 °C |

9.2. Autres informations

| | |
|-------------------|----|
| Volatilité | 95 |
|-------------------|----|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FLEXANE PRIMER FL-20

10.1. Réactivité

Réactivité Oxydants puissants. Alcools, glycols. Amines. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec des oxydants. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène. Peroxydes inorganiques. Alcools, glycols. Amines. Bases - inorganiques. Bases - organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Inhalation Nocif par inhalation. Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Les vapeurs peuvent affecter le système nerveux central. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Intoxication. Peut provoquer une gêne.

Ingestion Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Le produit contient de petites quantités d'isocyanates. Peut provoquer une allergie respiratoire. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Informations toxicologiques sur les composants

DIPHENYLMETHANEDIISOCYANATE -Isomers & homologues

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 0,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FLEXANE PRIMER FL-20

Écotoxicité Eviter le rejet dans l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Aucune autre information connue.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1173

N° ONU (IMDG) 1173

N° ONU (ICAO) 1173

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ETHYL ACETATE

Nom d'expédition (IMDG) ETHYL ACETATE

Nom d'expédition (ICAO) ETHYL ACETATE

Nom d'expédition (ADN) ETHYL ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

FLEXANE PRIMER FL-20

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Code de consignes d'intervention d'urgence 3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 09/03/2021

Révision 11

Remplace la date 03/04/2018

FLEXANE PRIMER FL-20

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.